



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 30 avril 2025

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-019

Objet : Motion de soutien au projet « pratiques et savoir-faire des Gens de Bouvino » portant inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 14 avril 2025 s'est réuni à Arles le 30 avril 2025 à 14h00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 15 membres sur 23, soit 54 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Patrick de CAROLIS, Catherine BALGUERIE-RAULET, François JOURDAN, Eva CARDINI, Pierre RAVIOL, Aline CIANFARANI, Jean-Paul GAY, Marie-Christine CONTRERAS

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Christelle AILLET représentée par Marie-Christine CONTRERAS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Bernard ARSAC représenté par François JOURDAN

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Emmanuel LESCOT, Frédéric GIBERT, Daniel CARLOTTI

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Raphaël MATHEVET

Assistaient à la séance : Olivier BRIAND, Nicolas WECK, Christophe FONTFREYDE, Estelle ROUQUETTE, Magali BLANC, Elodie EQUEL, Emilie IPSILANTI



DÉLIBÉRATION N°CS-2025-019

Objet : Motion de soutien au projet « pratiques et savoir-faire des Gens de Bouvine » portant inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°2025-CS-001 du 31 janvier 2025 relative au programme d'actions 2025,
Vu le courrier de saisie de l'association « GENS DE BOUVINE » en date du 12 février 2025,

► Considérant

- Que l'Association pour l'aide à l'inscription au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'Unesco des Cultures Camarguaises « GENS DE BOUVINE » sollicite le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue afin d'obtenir une motion de soutien du Comité Syndical à son projet,
- Que ce projet consiste à protéger et valoriser l'ensemble des pratiques et savoir-faire des Gens de Bouvine, et en ce sens, de l'ensemble des composantes culturelles dans toutes leurs diversités : liées à l'élevage et plus largement à l'agriculture, la course camarguaise, la langue, la musique... afin d'assurer leur transmission et leur protection ad vital aeternam
- Que le dépôt du projet « Pratiques et savoir-faire des Gens de Bouvine » au PCI de l'UNESCO vise une reconnaissance mondiale et une protection inconditionnelle des patrimoines exemplaires,

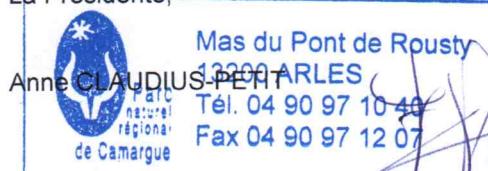
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

► Décide

- D'adopter les termes de la motion portant inscription au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO des « Pratiques et savoir-faire des Gens de Bouvine »,
- De soutenir l'idée de l'inscription à l'UNESCO des cultures camarguaises la démarche et les travaux engagés par l'Association d'aide à la reconnaissance au PCI UNESCO des cultures camarguaises,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,



Association pour l'aide à l'inscription au PCI Unesco des Cultures Camarguaises

« GENS de BOUVINE »

Présidents : Jacques MAILHAN et Jean MANGION

Mail : pci.camargue@gmail.com

Chargée administrative : Claire MAILHAN 06 10 77 36 65

Arles, le 12 Février 2025

Madame la Présidente,

Je me permets de vous adresser ce courrier aujourd'hui, sur les conseils de notre Président Jean Mangion. En effet, nous nous sommes rencontrées peu de temps après votre prise de fonction, et j'avais eu l'occasion de pouvoir vous présenter notre projet.

Aujourd'hui, nous avançons dans la démarche et il va de soi, que l'adhésion et le soutien du Parc Naturel Régional de Camargue est essentiel à notre projet.

Auriez-vous la gentillesse de bien vouloir proposer à votre conseil le vote d'une motion de soutien à notre projet svp ? Et si vous le souhaitez, vous pouvez aussi voter l'adhésion à notre association, ce qui serait magnifique.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et je reste à votre disposition si vous souhaitez échanger sur ce projet.

Je vous prie, Madame la Présidente, d'agréer mes sincères salutations.

P/O les présidents,

Claire Mailhan



REÇU EN PREFECTURE

le 02/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250430-CS_2025_09-

MOTION DE SOUTIEN AU PROJET « PRATIQUES ET SAVOIR-FAIRE DES GENS DE BOUVINO » PORTANT INSCRIPTION AU PATRIMONE CULTUREL IMMATERIEL DE L'UNESCO

Exposé introductif

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel stipule :

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante. Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

Le patrimoine culturel immatériel est :

- **Traditionnel, contemporain et vivant à la fois** : le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels.
- **Inclusif** : des expressions de notre patrimoine culturel immatériel peuvent être similaires à celles pratiquées par d'autres. Qu'elles viennent du village voisin, d'une ville à l'autre bout du monde ou qu'elles aient été adaptées par des peuples qui ont émigré et se sont installés dans une autre région, elles font toutes partie du patrimoine culturel immatériel en ce sens qu'elles ont été transmises de génération en génération, qu'elles ont évolué en réaction à leur environnement et qu'elles contribuent à nous procurer un sentiment d'identité et de continuité, établissant un lien entre notre passé et, à travers le présent, notre futur. Le patrimoine culturel immatériel ne soulève pas la question de la spécificité ou de la non-spécificité de certaines pratiques par rapport à une culture. Il contribue à la cohésion sociale, stimulant un sentiment d'identité et de responsabilité qui aide les individus à se sentir partie d'une ou plusieurs communautés et de la société au sens large.
- **Représentatif** : le patrimoine culturel immatériel n'est pas seulement apprécié en tant que bien culturel, à titre comparatif, pour son caractère exclusif ou sa valeur exceptionnelle. Il se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des

coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés.

- **Fondé sur les communautés**: le patrimoine culturel immatériel ne peut être patrimoine que lorsqu'il est reconnu comme tel par les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent ; sans leur avis, personne ne peut décider à leur place si une expression ou pratique donnée fait partie de leur patrimoine.

Considérant,

Les élus membres du Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue portent leur entier soutien à la motion d'inscription du projet « Pratique et Savoir Faire des Gens de Bouvino » au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO.

Il s'agit à travers ce projet de protéger et de valoriser l'ensemble des pratiques et savoir-faire des Gens de Bouvine et en ce sens de l'ensemble des composantes culturelles dans toutes leurs diversités : liées à l'élevage et plus largement à l'agriculture, la course camarguaise, le costume, la langue, la musique... afin d'assurer leur transmission et leur protection ad vitam aeternam.

Le dépôt du projet « Pratiques et savoir-faire des Gens de Bouvine » au PCI l'UNESCO vise une reconnaissance mondiale et une protection inconditionnelle des patrimoines exemplaires que nous nous attachons de représenter avec l'appui des partenaires européens, italiens et espagnols, qui témoignent par leurs propres singularités, d'une culture immatérielle témoignant des caractéristiques communes à notre culture locale liée à la Bouvino.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir,

1. – **ADOPTER** les termes de la motion ci-dessus portant inscription au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO des « pratiques et savoir faire des gens de bouvine » ;
2. – **SOUTENIR** en ce sens la démarche et les travaux engagés par l'Association d'aide à la reconnaissance des PCI UNESCO des cultures camarguaises ;

LA MOTION EST SOUMISE AU VOTE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 02/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250430-CS_2025_09-